

R. bymissive van Heer van Zuylichem aen H. A. A. gese. uyt London den 29 August. 1664.

Copie

Orange ce 23. Juillet 1664.

Monsieur.

Par ma dernière j'ay eu l'honneur de vous faire scavoir
quelque chose de la conduite des mal intentionnez au
service de S. A. et de la grande assidue et grand attachement
des Principaux devers Mons^r de Gouët, maintenant
je vous informeray des monopoles qu'il y a ici
au Chasteau. Et le delayement que ledit S^r de
Gouët faisoit de partir pour Paris, n'estoit que pour
acheuer ce qui avoit esté delibere et concerté dans
les assemblees qui se sont faictes tout les jours, dequoy il
est bon que vous vous prenez garde, Monsieur afin
d'eviter les effects de leur mauvais dessein, je suis per-
suade que la chose estant tres importante, que le S^r Sauzin
ou Mons^r de Lubiers, vous en auront informé ou ils
L'auront deub faire, bien qu'on n'en aye pou avoir une
entiere et certaine cognoissance, la quelle il vous sera aise
d'avoir par la maniere d'agir du dit Sieur de Gouët, dans
ces assemblees qui se sont tousjours faictes au Chasteau
estoyent les Consuls premier et second, affaouir le jeune
Granetier, et l'aïeur, Beauueset viguier, et Gendre du S^r
Alonsson, les S^r Alonsson L'advocat et Rochel Blanc
et le jeune Aymar, le Sieur Casme Chanoine et quelques
autres du Chapitre. Piegirand y a assiste quelques fois,
Goichard et redibet et Saunier et le vieux Aymar, mais
ceux qui y ont assiste ordinairement, et qui ont tout
resolu ausquels tous les autres ont desore sont d'Alonsson
L'adv. Rochel Blanc, le jeune Aymar et Beauueset, et
le jeune granetier et Cosan, il a esté premierement propose
qu'il falloit manir des bons certificats et des bonnes

attestations led^t S^r de Gant, comme les plaintes qui ont
esté faictes à Mons^r de Bezons ne sont pas véritables
et qu'elles ont esté faictes par des personnes passionnées
et practiquées et qu'ainsi elles ne doivent rien valoir
pour nuire à Ceux, contre qui elles sont esté faictes
Et au moyen desdits certificats demander la continuation
dudit S^r de Gant au Gouvernement, Lesquels certificats
sont signez par ces Monopoleurs et par leur adherants
Et vous verrez Mons^r que led^t S^r de Gant se faire
fort de cela, Ce qui ne pourra et ne debara entrer
en consideration, Car qui a requis ces assemblées, parde-
vant qui ces Propositions sont esté faictes, Il faut en
pareilles choses des juges commis expressement pour autho-
riser lesdites assemblées, et pour recevoir les propositions
ou en ces assemblées tout cela y manque Car il n'y a
aucun qui soit esté requis ni qui aye de Legitime vocation
pour cela, et Mons^r de Bezons qui a reçu les plaintes
estoit commis par le Roy, et d'ailleurs ce que le S^r de
Rocheblanc peut avoir fait, Car ça esté un des
Principaux rebouteurs, ne peut porter aucun prejudice,
puis qu'il n'est pas habitant de ceste ville, n'ayant jamais
voulu se faire recevoir pour tel et se rendre Sujet de
Son Altesse, quoij qu'il en aye esté requis souvent, mesmes
il est sur le point de se retirer tous les jours au Dauphiné
avec sa famille, et a cest effect il a achepté Maison dans
le mont Selimard, outre quelques terres qu'il a en lad^{te}
Province, et vous remarquerez Nil vous plaist que le S^r de
Gant a fort flatté led^t S^r de Rocheblanc et l'a fort
caressé il luy a fait present d'une belle espee, Ce S^r
de Rocheblanc a esté practiqué par Alenson et L'adv^t
a cause qu'il est Comte de Donas sans fondement au moins
bien foible, Car je le seay fort bien, Et que ces trois Mess^{rs}
L'advocat Rocheblanc, estoient ordinairement au Chateau
d'ou ils ne sortoient que pour se retirer sur le soir, et ils appel-
loient le jeune granetier comme Consul;

On dit pour chose assurée, qu'ils ont ouvert les armoires
de S. A., où les Papiers concernant L'Etat sont
bien qu'ils n'ayent pas toutes les Clefs ils ont les
Serrures qu'ils peuvent faire ouvrir quand bon leur
semble, ils y ont pris quantité des Papiers que led.
s. de Gout porte, non pas pour servir a S. A. ainsi
que vous pouvez penser, mais pour tacher à accrocher
les affaires et à Les reculer, Et de tout cela il y a vérité
toute apparente, Car L'advocat, Alençon, et quelques
autres malintentionnez ne se sont peu empesché de dire, On
verra bien du changement aux affaires, quand Mons.^r de
gaut sera arrivé à Paris, et monsieur de Zullichem aura
bien de besogne et sera bien en peine de répondre à tout
ce qu'on luy objectera j'ay creu qui e'estoit de mon
devoir de vous informer de ces choses afin que par vostre
prévidence vous y apportiez les precautions nécessaires,

Monsieur de la Pize vous enverra L'Esript que Mons.^r
de Chambrun luy baillera touchant ce qu'il luy dit de
la part de L'adv. qui continue à L'inquiéter, estant
sur le point d'espouser, et il n'ose sortir de la maison

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]